



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA « LA TRUITE DU BUECH » Mercredi 19 février 2025 à 18 h à SERRES

Le président souhaite la bienvenue à « La Foule » car 36 personnes à l'Assemblée Générale de la pêche c'est assez rare pour être signalé, il excuse les personnes n'ayant pu participer et remercie les maires présents.

Monsieur Daniel ROUIT maire de Serres et toujours heureux d'accueillir cette association chez lui et remercie du travail remarquable effectué aussi bien sur le Buëch qu'à Germanette.

Alain MESTRE au nom du président Bernard FANTI retenu pour raison de santé se fait le porte-parole et abonde dans le même sens que monsieur le maire.

Compte rendu de Gestion AAPPMA « La Truite du Buëch »

Toute l'Assemblée Générale se fait en power point projeté sur le mur avec un suivi par tous les participants avec les commentaires du président.

L'AAPPMA « La Truite du Buëch » gère les lots de pêche du **domaine public**, B2 (Pont la Dame-Les deux Buëch), B3 (Les deux Buëch-Office de Tourisme Serres), B4 (Office de Tourisme-Barrage Saint Sauveur) et le lot B6 qui est le lac du Riou.

Pour le **domaine privé** les limites sont les anciens cantons d'Aspres sur Buëch, Serres et Rosans, avec des conventions communales et privées.

Elle a aussi un contrat de 7 ans a/c du 1/01/2025 avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la gestion du lac de pêche de Germanette où elle organise la pêche toute l'année et a basé son **Atelier Pêche Nature** à « La Maison de la Pêche ».

Elle dispose de trois **parcours lâchés attractifs** (Aspres, Serres, Riou) ainsi que les annexes de Saint Pierre d'Argençon et Rosans, de différents petits lacs en location comme ceux de MEREUIL et de la POISSONNIERE

Elle gère aussi le **parcours No-kill** d'Aspremont soit 750 mètres de pêche à la mouche sans arillon, remise à l'eau obligatoire.

Un **parcours carpe de nuit** est autorisé au Riou rive droite.

Sa zone d'intervention est située sur la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy et la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, elle dépend des offices de tourisme « des Sources du Buëch » (Veynes) et « Sisteronais – Buëch » (Laragne).

Nous participons aux réunions du Comité de rivière, aux COPIL de Natura 2000 et des réunions thématiques associées.

Pendant l'été nous n'avons pas manqué d'eau cette année et nous avons dû décaler des lâchés attractifs.

Cette année nous sommes intervenus en septembre sur l'adoux de La Garenne et octobre pour celui des glacières, afin d'assurer une gestion patrimoniale pour préserver au mieux notre truites fario de souche, nous continuerons cette année.

Nous avons aussi le 6 janvier 2025 avec l'OFB, le SMIGIBA et NATURA 2000 fait un comptage de frayères sur l'adoux de La Garenne où nous avons dénombré 37 frayères et l'adoux des Glacières 80 frayères, ce qui montre que nos interventions sur ces adoux ont été bénéfiques.

Concernant les lâchés attractifs, ils se sont déroulés normalement tout au long de l'année comme annoncé sur le calendrier distribué, avec certains décalages indépendants de notre volonté mais dus aux aléas climatiques.

Tout cela pour un total sur nos trois parcours attractifs de 21 lâchés soit 2 100 kg de truites arc en ciel, dont environ 200 kg de truites de plus de 1 kg.

Les alevins : Nous ne faisons plus de lâchers d'alevins uniquement 1.000 saumons de fontaine qui vont rejoindre le Rif d'Agnielles, au niveau de Recours. à suivre.

Nous avons encore à faire des travaux d'entretien sur le plan d'eau de MEREUIL qui ne sont pas encore terminés.

Un fonctionnement et un entretien du plan d'eau de la poissonnière qui fait amuser les enfants (pêche limitée à 2 truites) en 2024 avant l'ouverture des travaux d'entretien ont été fait, à refaire cette année.

Le garde pêche a été présent sur Le Buëch et Le Riou, et même Germanette, pas de problèmes notoires.

Pour les différentes animations de 2024, nous essayerons de les traiter par ordre chronologique avec quelques photos à l'appuis.

Nous préparons bien sûr les dépliants de la fédération avec le bulletin d'information, le calendrier et le stylo.

Il y a ainsi une forte participation de bénévolat qui aide à fonctionner l'AAPPMA « La Truite du Buëch », que ce soit pour les 21 lâchers de truites sur les parcours attractifs d'Aspres, Saint Pierre, Serres, Rosans et le Riou, avec une moyenne de 5 bénévoles pendant 2 h, cela fait 200 heures uniquement pour les lâchers, environ 150 h pour l'accompagnement des jeunes et 500 heures pour les nettoyages et travaux à Germanette, ainsi que les adoux, qui sont aussi effectuées, soit près de 850 h au total, sans compter le travail administratif.

Nous espérons le bon rétablissement de Franck pour venir nous aider grâce à sa bonne connaissance de la pêche.

*Après ce bilan moral, il y a lieu de passer au **compte rendu financier**.*

APPROBATION BILAN MORAL 2024 à l'unanimité

COMPTES DE RESULTAT 2024 GLOBAUX

Dépenses : 66 557,31 €

Recettes : 67 158,48 €

Excédent : 601,17 €

COMPTES DE RESULTAT 2024 APN

Dépenses : 11 200 €

Recettes : 11 200 €

Mis en équilibre par l'AAPPMA

APPROBATION COMPTES DE RESULTATS 2024 à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2024 GLOBAUX

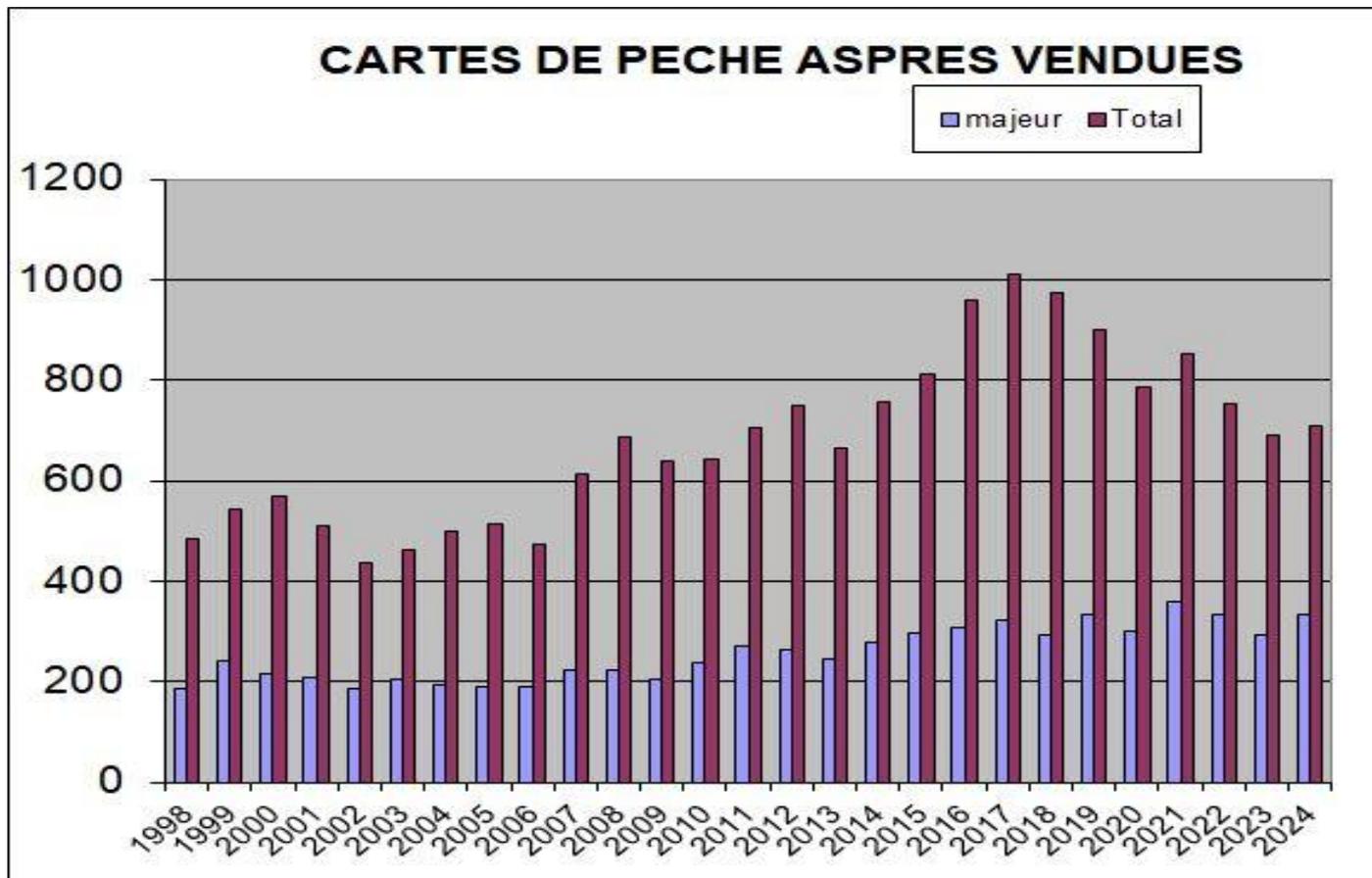
Dépenses/ Recettes : 73 500 €

BUDGET PREVISIONNELS 2024 APN

Dépenses/Recettes : 10 780 €

APPROBATION BUDGETS PREVISIONNELS 2025 à l'unanimité

Point sur les cartes de Pêche 2024



Commentaires Cartes de Pêche 2024

• Cartes Majeur	251	M. Actif
• Découverte Femme	33	M. Actif
• Découverte – 12 ans	73	
• Touristique Annuelle	146	
• Vacances	50	
• Mineur	49	M. Actif
• Journalière	109	
• TOTAL	711	

2023 : 690	2022 : 755	2021 : 853	2020 : 787
------------	------------	------------	------------

LA GERMANETTE

LA GERMANETTE était à l'abandon ; l'AAPPMA « La Truite du Buëch » a voulu la faire revivre c'est ainsi que les membres du Conseil d'Administration ont décidé de s'investir sur ce site en plus de la réciprocité départementale du Buëch et des annexes, en faisant de ce plan d'eau un site de jeu pour les pêcheurs à la mouche mais aussi un lieu où les familles peuvent venir prendre des truites, manger sur place et passer un bon moment.

*Sur ce **lac de pêche à vocation spécialisée** Le Conseil d'Administration a instauré des conditions spéciales d'accès **comme le prévoit l'article 30 de nos statuts.***

*Nous avons avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch un Contrat d'occupation temporaire du Domaine Public du plan d'eau de pêche de la Base de loisirs qui vient d'être renouvelé jusqu'au **31 décembre 2031.***

Depuis 2015, La Germanette a pris son allure de croisière, pêche à la mouche en No-kill toute l'année et Pêche certains jours aux appâts naturels.

En 2022 nous avons eu des hauts et des bas avec la défection de Franck pour raisons de santé à compter du 15 juin.

Nous avons pallié depuis avec des embauches en 2022 (Anthony CASADO) 2 mois, en 2023 (Benjamin LUX- BP JEPS) 6 mois, et en 2024 (Méven LE DUFF) 5 mois 1/2.

Nous n'avons pas pu avoir un BPJEPS permanent pour la saison 2024, c'est Méven LE DUFF, de Saint Malo, qui a été là d'avril à septembre et assuré la gestion de la pêche aux appâts naturels ainsi que l'aide à des animations ponctuelles.

Pour 2025 nous avons embauché **Stéphanie ROPION** pour assurer l'accueil de « La Maison de la Pêche », et ouvrir un peu plus souvent aux appâts naturels, mais nous sommes limités par les cormorans qui ont encore mangé toutes les truites portion dans le bras ainsi que par les conditions météorologiques pour ouvrir l'hiver.

Nous avons cependant un calendrier disponible sur le site internet, diffusé et affiché.

Stéphanie, en invalidité a été embauchée en contrat aidé 20 heures par semaine et suivie par CAP Emploi et la médecine du travail GEST 05 à compter du 1/12/2024 jusqu'au 30/11/2025, elle peut ainsi travailler 3 jours par semaine en évitant des positions dangereuses pouvant déclencher certaines douleurs dans le cadre de sa maladie.

Ce contrat aidé permet à l'AAPPMA de ne payer que 40% du salaire.

Nous allons donc passer l'année 2025 avec Stéphanie et faire des points de temps en temps, elle est suivie par Madame Sarah PISTONO de CAP EMPLOI et par un ergonome de GEST 05, je pense qu'elle s'adaptera très bien à cet emploi, voici déjà plus de 2 mois qu'elle assure l'accueil du public mais aussi une grande partie des travaux d'entretien de la Maison de la Pêche et de ses annexes.

Concernant les tarifs, nous n'avons pas modifié les tarifs pêche à la mouche, uniquement les poissons pris aux appâts naturels qui sont à **15 €** le kilo pour les truites portion et **16 €** pour les grosses, ainsi que le nettoyage à **1 € la truite** et non le kg.

Pour les cartes annuelles, nous avons fait un **tarif spécial Guides de Pêche à 150 €**, ainsi les guides payent aussi **5 € de moins par client** quand ils les amènent pêcher à Germanette, ils peuvent ainsi récupérer le prix de leur carte sans appeler et en rentrant avec leur badge quand ils veulent, uniquement marquer sur l'enveloppe qu'ils paient pour un client.

TARIFS 2025 - "La Maison de la Pêche" - GERMANETTE			
PECHE EN NO-KILL (Mouche sans Ardillon)			
Valable	MAJEUR	FEMME/JEUNE	INVALIDE 80%
du 1/01 au 31/12 sauf fermeture programmée calendrier et Art 2	200,00 €	150,00 €	
Carte journée No-kill	20,00 €	15,00 €	
Carte 1/2 journée No-kill	15,00 €	10,00 €	
Poisson gardé le Kg uniquement lors ouverture "Maison de la Pêche" 15 €			
Pêche aux appâts naturels « La Maison de la Pêche » ouverte			
Pêche appâts naturel le Kg	Portion : 15 €	Grosses : 16 €	
Vidées supplément <u>la truite</u>	1,00 €		
Location canne + maïs	2,00 €		
TOUT POISSON GARDE OBLIGATOIREMENT			
Ouverture No-Kill toute l'année (voir règlement) . Pour tous renseignements : Jean Pierre : ☎ 06 77 85 83 67 et http://truite.buech.free.fr			
Possibilité cartes à tarif réduit non nominatives (10 cartes journées = 150 €)			
Possibilité location du lac de pêche pour un groupe de pêcheurs			

OUVERTURE PÊCHE AUX APPÂTS NATURELS

CALENDRIER 2025 PERIODE ESTIVALE

Les jours ombrés		Jours d'ouverture de "La Maison de la Pêche"		Germanette : 09 77 70 08 75		Jean Pierre : 06 77 85 83 67					
Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 M		1 J	Fête du travail	1 D		1 M		1 V		1 L	
2 M		2 V		2 L		2 M		2 S		2 M	
3 J		3 S		3 M		3 J		3 D		3 M	
4 V		4 D		4 M		4 V		4 L		4 J	
5 S		5 L		5 J		5 S		5 M		5 V	
6 D		6 M		6 V		6 D		6 M		6 S	
7 L		7 M		7 S		7 L		7 J		7 D	
8 M		8 J	Victoire 1945	8 D	Pentecôte	8 M		8 V		8 L	
9 M		9 V		9 L	Lundi Pentecôte	9 M		9 S		9 M	
10 J		10 S		10 M		10 J		10 D		10 M	
11 V		11 D		11 M		11 V		11 L		11 J	
12 S		12 L		12 J		12 S		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 V		13 D		13 M		13 S	
14 L		14 M		14 S		14 L	Fête Nationale	14 J		14 D	
15 M		15 J		15 D		15 M		15 V	Assomption	15 L	
16 M		16 V		16 L		16 M		16 S		16 M	
17 J		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M	
18 V		18 D		18 M		18 V		18 L		18 J	
19 S		19 L		19 J		19 S		19 M		19 V	
20 D	Pâques	20 M		20 V		20 D		20 M		20 S	
21 L	Lundi Pâques	21 M		21 S		21 L		21 J		21 D	
22 M		22 J		22 D		22 M		22 V		22 L	
23 M		23 V		23 L		23 M		23 S		23 M	
24 J		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	
25 V		25 D		25 M		25 V		25 L		25 J	
26 S		26 L		26 J		26 S		26 M		26 V	
27 D		27 M		27 V		27 D		27 M		27 S	
28 L		28 M		28 S		28 L		28 J		28 D	
29 M		29 J	Ascension	29 D		29 M		29 V		29 L	
30 M		30 V		30 L		30 M		30 S		30 M	
		31 S				31 J				31 D	

10 h-12h/13h-17 h

10 h-12h/13h-18 h

10 h-12h/13h-18 h

10 h-12h/13h-18 h

10 h-12h/13h-18 h

10 h-12h/13h-17 h

Rappel événements 2024

Articles du Dauphiné tout au long de l'année

Un total de 12 articles parlant de l'AAPPMA « La Truite du Buëch »

PREVISIONS 2025

Ouverture de la truite le 8 mars 2025

21 lâchés attractifs de 100 kg de truites AEC sur les parcours attractifs (Buëch « Aspres – Serres » – Rosans – Chauranne ainsi que le Riou)

Rendez-vous le 4 mars à 9h45 au délaissé de Pont la Barque pour 10 h à l'OT de Serres et ensuite le Riou et le 5 mars à 9h45 à Aspres sur Buëch, parking de la déchetterie et ensuite le Riou,

Parcours No-Kill, Pêche à la mouche, hameçons sans ardillon, remise à l'eau obligatoire, à Aspremont, réserve active, il est reconduit au même endroit de l'embouchure de Chauranne au parking se situant au bord de la RD 1075.

Germanette ouverture en No-Kill du 1/01 au 31/12/2025, Cartes à l'année, avec badge, journées et ½ journée avec code d'accès demandé.

Ouverture aux appâts naturels selon un calendrier élaboré avec Stéphanie

Fête de la Pêche et de l'eau elle pourra être le 31 mai pour les jeunes à Germanette et le 1 juin au Riou.

Atelier Pêche Nature et découverte des milieux aquatiques pas de dates actuellement définies pour 2025.

Bulletin d'information il est diffusé dans tout le Buëch à 1000 exemplaires en couleur, avec le calendrier des lâchers et le dépliant pour ceux qui prennent la carte chez nous

Site Internet, il reçoit toujours près de 2 000 visites par an, il est surtout visité pour les infos en temps réel actuellement 40 600.

Pas de Critérium mouche du Buëch prévu cette année.

Le dimanche 12 octobre Promotion Nationale, Pêche à la mouche réservoir organisé par le GPS Nice à Germanette.

Contrat de Rivière Buëch, nous participons au comité de rivière et différentes réunions ainsi qu'à NATURA 2000, Eric BURLET nous parle avec Cyril RUHL de l'avancée du projet du nouveau contrat de rivière.

Nettoyage des adoux en 2025, prévu en septembre octobre selon les travaux à effectuer.

Une banderole qui sera posée pour l'ouverture à Aspremont et à Serres sur les ponts du Buëch

LA GERMANETTE : Nous y faisons des aménagements conséquents, et voulons finir un ponton permettant un accès handicapé, des aménagements durables sur les grilles portes leurs fruits, problème de filet sur la partie réservée et normalement interdite aux cormorans, et nettoyage du bras pour les enfants à faire au moins 2 fois par an.

La POISSONNIERE, en fonctionnement cette année, à chaque lâché, une poubelle de truites, c'est un lac pour la pêche des enfants de moins de 12 ans, la limitation est de 2 truites par pêcheur et par jour, un entretien annuel est prévu ainsi que quelques travaux complémentaires.

MEREUIL : Nous avons vidanger en agrandissant la sortie en perçant un trou de 40 x 40 au lieu de la vanne de diamètre 100, pour y faire un moine et pouvoir le vidanger, nous avons quelques problèmes actuellement et voudrions rendre ce lac opérationnel avec mise en place d'un tuyau de 250.

Convention avec EDF. Signature d'une convention avec l'Unité de production Méditerranée pour une période trisannuelle 2023-2026 dans le cadre de partenariat national entre EDF et la FNPF

Vente des cartes de pêche sur notre secteur

Toutes les cartes de pêche se font par internet,

Pour ceux qui ont l'habitude d'aller chez leur distributeur, il n'y aura rien de changé ils pourront prendre leur carte de pêche comme avant.

Le changement important sera le distributeur car pour délivrer une carte il faut une connexion internet, un ordinateur et une imprimante ainsi qu'une petite formation, c'est ainsi qu'actuellement vous pouvez prendre votre carte par internet :

À ASPRES SUR BUËCH Bureau du Tourisme ☎ 04 92 58 68 88

A ASPREMONT Epicerie du Buëch. ☎ 04 92 57 13 04 et vente d'appâts

A SERRES « Bureau du Tourisme » : ☎ 04 92 67 00 67
« U Express » : ☎ 04 92 67 59 00 et vente d'appâts

A ROSANS « Bureau du Tourisme » ☎ 04 92 66 66 66

Le dépliant « Guide de Pêche 2025 Hautes Alpes » est disponible partout

FERMETURE TRUITE 5 OCTOBRE 2025.

Eric BURLET avec Cyril RHUL nous parle du Contrat de rivière Buëch ainsi que du comptage des frayères et des travaux qui peuvent se faire pour des améliorations, du problème et des travaux à réaliser sur La Faurie pour éviter les inondations, une discussion a lieu sur les travaux, les prises d'eau l'été ainsi que le réchauffement climatique

Problème d'affichage sur les arbres.

Questions Diverses.

INITIATIVE LOCALE.

En 2024 nous avons débattu : « la gestion des déchets de chasse au grand gibier que l'on retrouve dans le Buëch ».

Cette année 2025 le thème est « L'affichage en milieu naturel »

Suite à une réflexion venant du parc des baronnies qui ont vu des affiches de l'AAPPMA « La Truite du Buëch » sur SERRES placardées et fixées sur des arbres, il m'a été dit que la publicité est interdite sur les arbres sous peine de PV.

Qu'en est-il ? comment interpréter un règlement ?

L'AAPPMA ne fait pas de publicité mais uniquement de l'**INFORMATION LEGALE d'arrêtés préfectoraux et de protection de l'environnement**, l'article L581-4 du code de l'environnement ne s'applique donc pas.

Selon la loi, une publicité est toute forme de communication destinée à promouvoir, directement ou indirectement, des biens, des services ou l'image d'une entreprise, d'une organisation ou d'une personne ayant une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou exerçant une profession libérale.

L'information est un renseignement. Une information digne de ce nom améliore le degré de connaissance du phénomène étudié et permet de prendre des décisions efficaces.

LE CAHIER DES CHARGES POUR L'EXPLOITATION DU DROIT DE PÊCHE DE L'ÉTAT pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, oblige à informer le pêcheur pour qu'il sache où il se trouve, lots de pêche, catégorie, réserves, etc. (il en est ainsi depuis des années)

C'est ainsi que sur mes baux de pêche et depuis 28 ans, je signale ; où le pêcheur se trouve, ce qu'il doit faire et peut faire, les dangers à faire certaines choses dommageables pour l'environnement. (Barrages de Galets).

Ce n'est à aucun moment de la publicité de la compétence du maire de la commune mais une obligation préfectorale.

Je dispose à certains endroits de panneaux appartenant à NATURA 2000 ou je fais l'information à destination des pêcheurs et aussi des baigneurs (barrages de galets)

Ceux-ci sont placés à Aspres sur Buëch, Aspremont, Serres.

Je dispose en bordure du Buëch d'abris à container d'ordures ménagères à Aspremont, dessus j'affiche aussi l'information avec l'accord du maire.

Malheureusement ces équipements n'existent pas partout et le « barrage cassé » des Chambons est un endroit où il faut aussi faire de l'information, comme à la place du lac à Serres ou le délaissé de Pont la barque, sans parler des réserves actives où les panneaux sont dans la rivière, et pour les mettre, il n'y a que les arbres comme support permanent.

En parlant d'arbres, ces arbres où sont fixés ces panneaux sont des arbres de ripisylve, qui s'ils ne répondent plus aux critères, seront broyés et nos panneaux avec, la plaie d'un clou n'a rien à voir avec un élagage ou une coupe à blanc.

Devons-nous prendre de grandes précautions pour faire notre information obligatoire alors que ces arbres sont voués à la destruction ?

Si cela pose problème parce qu'un ou plusieurs clous ont été mis dans une dizaine d'arbres sur 10 kilomètres, (bien sûr des êtres vivants comme vous le dites) comme les carottes ou les radis, dites-moi ce que je dois faire pour palier à ce sacrilège.

Et maintenant on fait quoi ?

On arrache les panneaux qui sont là depuis un certain temps, cela veut dire abimer un arbre qui s'est cicatrisé autour de ses attaches, un mal plus qu'un bien ?

Pour ce qui est de l'information (et pas de la publicité) en faveur de la protection du milieu aquatique celle-ci est à vos yeux moins importante qu'un clou qui blesse un arbre ?

Des clous dans les arbres c'est pourtant ce qu'utilisent les « écologistes » qui « ARMENT » les arbres contre leur abatage en plantant des clous pour compliquer fortement voir empêcher leur abatage afin de préserver des sites.

C'est vrai que les clous, on ne sait pas d'où ils viennent par contre nous ne nous cachons pas bien au contraire pour informer des dangers que peuvent provoquer certaines activités sur le milieu et nous sommes les seuls à le faire.

Vous aussi vous informez sur Facebook mais sur le terrain comment le public est-il informé ?

Devons-nous prendre de grandes précautions pour faire notre information obligatoire alors que ces arbres sont voués à la destruction ?

Si cela pose problème parce qu'un ou plusieurs clous ont été mis dans une dizaine d'arbres sur 10 kilomètres, (bien sûr des êtres vivants comme vous le dites) comme les carottes ou les radis, dites-moi ce que je dois faire pour palier à ce sacrilège.

Et maintenant on fait quoi ?

On arrache les panneaux qui sont là depuis un certain temps, cela veut dire abimer un arbre qui s'est cicatrisé autour de ses attaches, un mal plus qu'un bien ?

Pour ce qui est de l'information (et pas de la publicité) en faveur de la protection du milieu aquatique celle-ci est à vos yeux moins importante qu'un clou qui blesse un arbre ?

Des clous dans les arbres c'est pourtant ce qu'utilisent les « écologistes » qui « ARMENT » les arbres contre leur abatage en plantant des clous pour compliquer fortement voir empêcher leur abatage afin de préserver des sites.

C'est vrai que les clous, on ne sait pas d'où ils viennent par contre nous ne nous cachons pas bien au contraire pour informer des dangers que peuvent provoquer certaines activités sur le milieu et nous sommes les seuls à le faire.

Vous aussi vous informez sur Facebook mais sur le terrain comment le public est-il informé ?

Venir avec des piquets en fer et du béton pour qu'il ne s'enlève pas est ce que c'est mieux en milieu naturel ?

Le Parc des baronnies va revenir vers moi pour la problématique "affichage en milieu naturel", si possible avec les partenaires concernés sur janvier-février car cela concerne beaucoup de monde et même les arrêtés préfectoraux obligent le panneautage.

Affaire à suivre.



L'AFFICHAGE « PUBLICITAIRE » DE L'AAPPMA

Séance levée à 19h30.

Participants à cette Assemblée Générale : 36 personnes sur émargement.

Jean Pierre CHOFFEL	<i>Président</i>
Hervé LOCOGE	<i>Vice-Président</i>
Sandrine COTTE	<i>Trésorière</i>
Robert PALPANT	<i>Secrétaire</i>
Jacky ANGE	<i>Membre C.A.</i>
Jean Pierre BOIVIN	<i>Membre C.A.</i>
Elisabeth PALPANT	<i>Membre C.A.</i>
Alain ZURBACH	<i>Membre C.A.</i>
Jean Claude ATTENCOURT	<i>Membre C.A.</i>
Claude NOTHIAS	<i>Membre C.A.</i>
Marie Claire PALPANT	<i>Commissaire aux comptes</i>
Daniel ROUIT	<i>Maire de SERRES</i>
Jean Pierre BRIOULLE	<i>Maire de Saint Pierre D'Argençon</i>
Eric BURLET	<i>SMIGIBA</i>
Cyril RUHL	<i>SMIGIBA</i>
Alain MESTRE	<i>Fédération des AAPPMA</i>
Maureen BLANC	
Raymond PALPANT	
Bernard GALLIANO	<i>Cuide de Pêche</i>
Yves MAJOIE	
Tahar CHABAT	
Olivier BRUGE	
Baptiste MENESTRELLO	
Christophe BESSON	
Olivier BIRCHLER	
Luc BARNIAUDY	
René SYLVA	
Xavier DEBARD	
Patrice BIRRAUX	
Gérard HANUS	
Marc DEKEYSER	
Mireille DERYCKE	
Nicolas CANDY	
Jean Luc JOFRET	
Corinne BRIOULLE	
Marie LOMBARD	<i>Dauphiné Libéré</i>

Le Président



Jean Pierre CHOFFEL

Le Secrétaire



Robert PALPANT